

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2010**

1/ SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES POMPES FUNEBRES DU LAURAGAIS :

La Régie des Pompes Funèbres de Castelnaudary a, depuis sa création en 1994, étendu son territoire d'intervention et élargi ses activités. Le statut de régie limitant sa compétence territoriale, le conseil d'administration a décidé de transformer cet établissement en société d'économie mixte ayant pour objet : l'exploitation du service des pompes funèbres, les fournitures et prestations du domaine funéraire et la gestion des chambres funéraires.

Le Conseil Municipal décide de participer au capital de la société d'économie mixte locale des Pompes Funèbres Intercommunales du Lauragais à hauteur de 100 € (2 actions). Dominique Loredeaux est désignée représentante titulaire à l'assemblée générale des actionnaires, Sophie Bonnery représentante suppléante.

2/ ATTRIBUTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE :

La buvette de la piscine est attribuée au Club Nautique moyennant un loyer de 50 €

3/ OUVERTURE DE LA PISCINE :

A compter du 16 juin 2010, la piscine ouvrira les mercredi, samedi et dimanche après midi de 15 h à 19 h, cela jusqu'au 3 juillet, date à laquelle seront appliqués les jours et horaires d'ouverture habituels.

Pour assurer ce complément d'ouverture, un poste de maître nageur et un poste de surveillant de baignade sont créés du 16 juin au 30 juin 2010 pour 12 heures hebdomadaires, un poste de régisseur de recettes pour 15 heures hebdomadaires.

4/ CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA COLLEGIALE

L'entreprise CORREA propose de réaliser des opérations d'entretien simples de la Collégiale, à savoir des purges de parements, nettoyage sur la couverture, les chéneaux, rives, remaniage de couverture, reprise de faîtage, de solins, chéneaux... Cette prestation sera assurée au prix de 1852.58 €TTC pour 2 interventions par an.

Le Conseil donne son accord.

5/ CLASSEMENT DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

1 - Lotissement LES HAUTS DU LAC :

La 1^{ère} tranche de la voirie du lotissement a fait l'objet d'une enquête publique en 1996 et après levée des réserves, le conseil municipal a délibéré en date du 20.11.2002 pour en intégrer la voirie dans le domaine public.

Les tranches ultérieures ont fait l'objet d'enquêtes publiques, avec avis favorable des commissaires enquêteurs pour les voies représentées par :

- les parcelles 2167, 2169, 2162 et 2168,

- les parcelles 2150, 2151, 2213, 2214, 2215, sous réserve de la remise en état des chaussées et la rehausse des bouches à clé et sous réserve que la commune dispose des droits de servitude permettant l'accès, la surveillance et l'entretien du réseau d'eaux usées qui traverse les parcelles privées dans la partie basse du lotissement.

Le conseil municipal donne son accord à l'intégration dans le domaine public de ces parcelles dès la levée des réserves.

2 – Lotissement de l'avenue Philippe NOIRET :

Deux dossiers ont été mis à l'enquête. Après avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve l'intégration de la **parcelle 2380** dans le domaine public dès que la société VEOLIA aura confirmé la conformité du réseau d'assainissement.

La parcelle 2381 qui comporte une servitude pour réseaux divers constitue le chemin d'accès à une parcelle privée. Cette voie qui n'a pas un usage public ne peut être intégrée dans le domaine public.

3 - Parcelle B1055:

La parcelle cadastrée B 1055 qui élargit le croisement entre les rues du Charron et le chemin de la Glorie, est intégrée sans réserve.

6 / DESIGNATION DU JURY D'ASSISES :

Messieurs FEL Jean-Luc, ROLLAND François et Madame GUILHEM épouse BOURDIL Françoise, Monsieur THERON Roland, Monsieur Robert ANDRIEU et Monsieur Sébastien BRAVO ont été proposés pour la liste préparatoire au jury criminel.

7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION :

Une subvention est attribuée aux associations suivantes :

l'Amicale des Donneurs de Sang : 770 €

l'association SCOUBIDOU : 1600 €

l'association « Vagabondages culturels en Pays d'Oc » : 300 € pour le fonctionnement et 800 € pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre des journées du Patrimoine.

8/ TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU :

La commission d'appel d'offres a examiné favorablement les propositions de travaux supplémentaires concernant :

- l'achat de boisseaux pour les plantations à placer sur les trottoirs : 4 350 €HT

- la réalisation du revêtement en béton désactivé dans la rue Bourbon, rue de la Mairie, rue Bel Air : 25 920 €HT

- la fourniture et la pose de bordures de pierres : 19 233 €HT

- la réfection de la chaussée rue Porte des Carmes : 4 438 €HT

- la réalisation de cordons de pierre : 14 211.74 €HT.

Un avenant au marché de travaux sera signé pour un montant de 49 503.00 €HT – 59 205.59 €TTC. La proposition concernant la pose de cordons de pierre est acceptée mais sera revue à la baisse, un virement de crédits sera effectué pour compléter le financement du programme :

Article 022 : - 15 000 €

Article 2315 – programme 40 : + 15 000 €

Les travaux de réfection de la voirie de la rue Porte des Carmes d'un montant de 5307.85 €TTC seront réalisés dans le cadre du programme « réfection de voirie ».

9/ TRAVAUX DE TOITURE IMMEUBLE DU RUGBY

Après examen des propositions déposées par les entreprises, l'offre de l'entreprise BELMAS a été retenue.

10/ ACHAT DES BIENS

Les biens comprenant les parcelles D 338, 339 et 340 sont à la vente au prix de 62 000 € Le Conseil Municipal décide d'en faire l'achat.

11/ SYNDICAT DES ENERGIES AUDOISES

Un syndicat ayant pour compétence « l'autorité organisatrice des missions de distribution d'électricité » est constitué entre le Département et les communes urbaines et rurales qui le souhaitent. Le projet de statut est présenté au Conseil. Compte tenu de l'importance de la décision, ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

12/ REGIES DE RECETTES

Le Percepteur ayant donné un avis favorable en date du 5 mai 2010, la régie de recettes pour la location de la Maison des Pèlerins est créée, les droits de location étant fixés à 12 € par personne et par nuit.

Le Cercle Culturel propose de faire éditer 500 ex. de la brochure « **Montréal de l'Aude, sa Collégiale Saint-Vincent – XI^e et XIV^e siècle – mise à jour de l'ouvrage de l'Abbé Georges Latorre, ancien curé de Montréal** » et la mettre à la vente au public. Le Conseil municipal donne son accord pour le versement d'une avance de 3 800 € remboursable en 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

13/ VIREMENTS DE CREDITS

Les crédits inscrits sur le programme n° 19 : « travaux de bâtiments » étant insuffisants, un transfert de crédit est voté :

Article 040 « opération d'ordre pour travaux de bâtiments » : - 25 000 €

Article 2313 - programme 19 : + 25 000 €

Le Maire,